

Avant-propos

Ledy Rivas Zannou, Eve Gaumond and Michael Lang

Volume 28, Number 2, 2023

Rencontres. Regards croisés sur la justice

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1105661ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1105661ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en droit public Université de Montréal

ISSN

1480-1787 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Zannou, L. R., Gaumond, E. & Lang, M. (2023). Avant-propos. *Lex Electronica*, 28(2), 12–12. <https://doi.org/10.7202/1105661ar>

© Ledy Rivas Zannou, Eve Gaumond et Michael Lang, 2023



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

AVANT-PROPOS

[1] Le chercheur universitaire doit *jongler* avec de nombreuses obligations. Cette métaphore est souvent utilisée mais rarement, prend-on vraiment le temps de s'y attarder. C'est dommage ! Et pourtant, elle est frappante de justesse.

[2] Il y a une véritable parenté entre la recherche et la jonglerie. Faire de la recherche, c'est maîtriser l'art subtil de maintenir une multitude de projets en perpétuel mouvement dans les airs. Un exercice complexe qui consiste parfois à donner des impulsions, parfois à laisser flotter les choses pour qu'elles progressent d'elles-mêmes et parfois, à intervenir pour rectifier le tir et réorienter la trajectoire.

[3] Tout comme le jongleur, le chercheur universitaire se trouve au milieu d'une agitation constante ; une agitation dont il est en quelque sorte le moteur mais il ne peut se laisser emporter par la frénésie. Il se doit de rester en contrôle. Pour apprendre à gérer cette frénésie contrôlée, le jeune chercheur doit faire ses classes. Il doit travailler à développer cette coordination particulière qui permet de garder les balles constamment en mouvement.

[4] À bien des égards, la publication de ce numéro spécial de Lex Electronica a été une véritable école de jonglerie. Il s'agissait du troisième numéro du genre dont nous étions en charge. D'entre tous, ce fut sans contredit le plus difficile à produire. Recruter des auteur.e.s fut un défi ; coordonner tout un chacun pour s'assurer de rentrer dans nos échéances aussi. Et puis, le projet que nous avions de mobiliser des chercheurs issus d'autres disciplines pour répondre aux contributions des chercheurs du CRDP est finalement tombé à l'eau. Certains auteur.e.s ont disparus dans la brume, et nous étions, pour notre part, trop obnubilés par la gestion de nos propres balles pour nous dédier à les pourchasser. Ainsi, de cette ambition de créer des rencontres interdisciplinaires, il ne demeure qu'un seul vestige : le titre de ce collectif...

[5] Nous espérons que l'expérience fut formatrice pour les auteurs malgré tout. Pour la majorité d'entre eux, il s'agissait d'une première expérience de publication. Ils ont écrit et réécrit leurs articles avec une ardeur et une persévérance remarquables. Ils ont découvert les hauts et les bas d'un processus de publication et ils ont fait preuve d'une patience on ne peut plus louable lorsque la date de publication tardait à arriver. Nous les remercions et les félicitons sincèrement.

[6] Nous nous devons aussi de remercier chaleureusement toute l'équipe du CRDP. Ils nous ont laissé faire nos classes de jongleurs avec bienveillance. Lorsque nous avons échappé des balles, ils ne nous en ont pas tenu rigueur. Ils se sont toutefois assurés que les écueils n'aient pas raison du projet. C'est aussi grâce à leur généreux soutien que ce numéro est aujourd'hui finalement publié. Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire les contributions qui suivent.

[7] Bonne lecture !

Ledy Rivas Zannou, Eve Gaumond et Michael Lang